

Le Jeudi 2 mars 2017 à 19h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie sous la présidence de Mr Jean Marie TORDOIT, Maire, suite à la convocation en date du 24 Février, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Membres en exercice : 15. Présents 14, Procuration 1

Membres présents : ML MARLIOT, MD CACHEUX, S FAUQUEUX, G LECOCQ, S HOTTON, CH DELOBELLE, M FERCOQ,
G BAVAY, F BRICOUT, E PISKULA, JL ABRAHAM, A HEGO, TH WALEMME et JM TORDOIT;

Absente excusée : S FIEVET, procuration à JM TORDOIT

COMPTE DE GESTION 2016

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été reconnues conformes

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Le Conseil par 12 voix pour et 3 abstentions adopte le Compte de Gestion 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Affectation des résultats comptables du compte administratif

1° - Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2016

Total des Dépenses : 378 303,74 € Total des Recettes : 39 256,85 €

Résultat excédentaire d'investissement antérieur : + 448 233,05 €

Résultat déficitaire d'investissement de l'exercice 2016 : - 339 046,89 €

Résultat excédentaire d'investissement 109 186,16 €

Reste à réaliser : - 30 000,00 €

Résultat excédentaire d'investissement à reporter au compte 001 79 186 ,16 €

2° - Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Total des Dépenses : 670 478,81 € Total des Recettes : 782 679,78 €

Résultat excédentaire de fonctionnement antérieur : 578 383,50 €

Résultat excédentaire de fonctionnement de l'année 2016 : + 112 200,97 €

Résultat excédentaire de fonctionnement à reporter au compte 002 690 584,47 €

Le Conseil par 10 voix pour et 3 abstentions adopte le Compte Administratif 2016.

Monsieur le Maire est sorti et n'a pas participé au vote du Compte Administratif.

ADHESION SIDEN SIAN

Mr le Maire présente les demandes d'adhésion au SIDEN /SIAN des communes d'Elincourt (59) d'Evergnicourt (02) de Blécourt (59) d'Haynecourt (59) Frémicourt (62) Neufchatel sur Aisne (02) du syndicat des Eaux de la région de Pouilly sur Serre (Aisne), du syndicat intercommunal d'Alimentation en eau potable du Val d'Artois (62) et de la ville d'Hazebroucq (59)

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent ses adhésions pour les compétences demandées.

FOND DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC

Mr le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre du soutien à l'investissement public un fond de soutien a été reconduit pour l'année 2017.

Différents projets sont éligibles parmi lesquels la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics et plus particulièrement des écoles. C'est à ce titre qu'il propose aux conseillers municipaux de faire placer des caméras de vidéo-protection aux deux sites scolaire.

Des devis ont été demandés à la société ETN de Sainghin en Weppes qui propose ainsi un système de vidéo-protection d'un montant de 5574,28€ht pour l'école Auguste Herbin ET 4180,28€ht pour l'école Henri Matisse.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à la majorité, autorisent Mr le maire à sollicité une demande de subvention au titre du Fond de soutien à l'investissement public pour un montant subventionnable de 9754,56€ht.

ACHAT D'UN GPS

A la demande du Club de Marche, Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal de faire l'achat d'un GPS.et présente le devis de la société DECATHLON d'un montant de 299,99€ttc pour un appareil de marque TWONAV, de modèle ANIMA.

Cette acquisition est approuvée à l'unanimité.

TRAVAUX CANTINE 27 RUE PASTEUR

Dans le cadre de la permutation de la cantine du 29 au 27 rue Pasteur, il convient de procéder à la pose d'un nouveau carrelage sur l'ancien . Mr le maire a contacté l'EIRL CARLIER Ludovic qui fournit un devis d'un montant de 6.895€ht.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Mr le maire à passer commande auprès de Mr Ludovic CARLIER artisan à Beaumont.

INFORMATIONS DIVERSES

Les brigades du patrimoine de la 4C ont été sollicités pour rehausser les murs d'entrée des deux sites scolaires . Les devis de fournitures se chiffrent à 2.165€ht

La proposition de Mr le Maire de replanter 20 arbres (500€ht) sur les talus de l'ancienne route d'Avesnes les Aubert n'a pas été retenue.

Suite au passage de la commission de sécurité pour la salle des fêtes il convient d'enlever tous les éléments de décors qui sont sur la scène et de les remplacer par des éléments classés résistant au feu. Des devis seront demandés

QUESTIONS DIVERSES

Suite au dernier refus d'autorisation unique d'exploitation de 7 aérogénérateurs, Mr DELOBELLE souhaite qu'un courrier soit rédigé et signé par les conseillers qui le souhaitent, courrier qui viendrait en complément de celui qui est en cours de préparation par le comité anti-éolien.

La séance est levée à 22h10